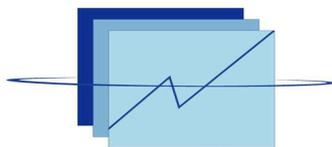


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale

Projet Women Count ONUFEMMES



**Etude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du
leadership féminins à la valeur ajoutée de
l'économie sénégalaise : approche sexo-spécifique**

Août 2022

EQUIPE DE DIRECTION

Directeur général	Pr Allé NAR DIOP
Directeur général adjoint	Dr Abdou DIOUF
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)	Mamadou Ngalgou KANE
Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) (P.I)	Atoumane FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources Humaines (DAGRH) (P.I)	Hawa SAMBA
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion (DSID)	Oumar FALL
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Division des Statistiques Economiques (P.I)	Jean Paul DIAGNE
Chef du Bureau des Statistiques sectorielles	Mamadou Diang BA
Diffusion	El Hadj Malick GUEYE

EQUIPE DE REDACTION

Introduction, Méthodologie	Pape Mamadou NDIAYE & Mamadou Diang BA	ANSD (DSECN)
Secteur formel	Pape Mamadou NDIAYE & Moussa DIALLO & Seydou BA & Mahmoud DIOUF	ANSD (DSECN)/ONUFEMMES
Secteur informel non agricole	Abdou Aziz DIOUF & Fama SY & Samba DIOUF & Ibra MBAYE	ANSD (DSECN)/DDSP/DOFEF/ADEPME
Secteur informel agricole	Djibril DOUMBOUYA & Mamadou Diang BA & Djiby SENE & Sadio KANOUTE	ANSD (DSECN)/DEEG
Conclusion	Pape Mamadou NDIAYE & Mamadou Diang BA	ANSD (DSECN)

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BDEF	Banque de données économiques et financières
CI	Consommation intermédiaire
CSP	Compte satellite de la pêche
CUCI	Centre unique de collecte de l'information
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles
DSECN	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
EAA	Enquête agricole annuelle
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'Emploi et le secteur informel
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
LPSDPA	Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture
PIB	Produit intérieur brut
PNDE	Plan national de développement de l'élevage
RGE	Recensement général des entreprises
RGPHAE	Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
VA	Valeur ajoutée

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE DIRECTION	2
EQUIPE DE REDACTION.....	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
TABLE DES MATIERES.....	4
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	5
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	5
RESUME	6
INTRODUCTION.....	8
I : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE	9
I.1 Cadre conceptuel.....	9
I.2 : Objectifs de l'étude.....	12
I.3: Méthodologie	12
II : ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DU LEADERSHIP FEMININS A LA VALEUR AJOUTEE	16
II.1 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur formel	16
II.1.1 Caractéristiques sociodémographiques des entrepreneures dans le secteur formel et structure de l'activité.....	16
II.1.2 Difficultés rencontrées dans l'entrepreneuriat et le leadership féminins dans le secteur formel	19
II.1.3 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur formel	23
II.2 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur informel non agricole.....	26
II.2.1 Caractéristiques sociodémographiques et analyse de la main d'œuvre des unités de productions informelles non agricoles.....	26
II.2.2 Répartition des Unités de production informelles appartenant aux femmes.....	28
II.2.3 Difficultés rencontrées dans l'activité de l'entrepreneuriat et du leadership féminin.....	30
II.2.4 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur informel non agricole.....	31
II.3 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur agricole au sens large	32
II.3.1 Caractéristiques économiques des promotrices agricoles.....	32
II.3.2 Contribution de l'entrepreneuriat féminin à la valeur ajoutée dans le secteur agricole.....	35
CONCLUSION, LIMITES ET RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE.....	38

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : RÉPARTITION (EN %) DES ENTREPRENEURES DÉCLARANT AU MOINS UNE CONTRAINTÉ DANS LE SECTEUR PRIMAIRE.....	21
TABLEAU 2 : RÉPARTITION (EN %) DES ENTREPRENEURES ET LEADERS FÉMININS DÉCLARANT AU MOINS UNE CONTRAINTÉ DANS LE SECTEUR SECONDAIRE.....	22
TABLEAU 3 : EFFECTIF ET STRUCTURE DES UPI DES FEMMES ET DE LA MAIN D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR INFORMEL NON AGRICOLE, SÉNÉGAL, 2017	26
TABLEAU 4 : RÉPARTITION (EN %) DES EMPLOIS SELON LE STATUT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	28
TABLEAU 5 : NIVEAU D'ÉTUDE ET ÂGE DES CHEFFES UPI	28
TABLEAU 6 : RÉPARTITION (EN %) DES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT DU CAPITAL DES UPI DIRIGÉES PAR LES FEMMES	30
TABLEAU 7 : DIFFICULTÉS D'ORDRE ÉCONOMIQUE SELON LE SECTEUR	30
TABLEAU 8 : DIFFICULTÉS D'ORDRE TECHNIQUE ET LÉGAL PAR SECTEUR (%).....	31
TABLEAU 9 : DIFFICULTÉS LIÉES À LA MAIN D'ŒUVRE PAR SECTEUR (%).....	31
TABLEAU 10 : VALEUR AJOUTÉE DU SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET ACTIVITÉS ANNEXES..	36
TABLEAU 11 : VALEUR AJOUTÉE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉLEVAGE ET DE LA CHASSE.....	36
TABLEAU 12 : VALEUR AJOUTÉ DU SOUS-SECTEUR DE LA PÊCHE, AQUACULTURE ET PISCICULTURE	37

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES ENTREPRENEURES SELON LA NATIONALITÉ (%)	17
GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRENEURES SELON LE NIVEAU D'ÉTUDE (%).....	17
GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DES ENTREPRENEURES SELON LES TRANCHES D'ÂGE.....	18
GRAPHIQUE 4 : SITUATION MATRIMONIALE DES ENTREPRENEURES	18
GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES ENTREPRENEURES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS	19
GRAPHIQUE 6 : CLASSIFICATION DES CONTRAINTES DÉCLARÉES PAR LES ENTREPRENEURES DU SECTEUR FORMEL	20
GRAPHIQUE 7 : CLASSIFICATION DES CONTRAINTES DÉCLARÉES PAR LES ENTREPRENEURES DU SECTEUR TERTIAIRE.....	23
GRAPHIQUE 8 : VALEUR AJOUTÉE CRÉÉE PAR LES FEMMES	24
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DE LA VA SELON LE SECTEUR.....	24
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DE LA VA SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉS	25
GRAPHIQUE 11 : RÉPARTITION EN (%) DES UPI APPARTENANT À DES FEMMES PAR RÉGION	29
GRAPHIQUE 12 : DISPONIBILITÉ DE LOCAL DES UPI POUR LEUR ACTIVITÉ (%)	29
GRAPHIQUE 13 : RÉPARTITION DE LA VA PAR SECTEUR (%).....	32
GRAPHIQUE 14 : RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES PAR TYPE DE CULTURE SELON LE SEXE	33
GRAPHIQUE 15 : RÉPARTITION DU CHEPTÉL PAR TYPE D'ESPÈCES SELON LE SEXE DU PROPRIÉTAIRE (%).....	34
GRAPHIQUE 16 : RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES DE PIROGUES ARTISANALES SUIVANT LE SEXE (%).....	34
GRAPHIQUE 17 : PART DES SOUS-SECTEURS DANS LA VA DU SECTEUR PRIMAIRE INFORMEL (%)..	35

RESUME

L'ONUFEMMES, dans le cadre de son programme « women count », a prévu de renforcer les capacités de production du système statistique national en données sensibles au genre. C'est ainsi qu'une collaboration a été signée entre l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie et ONUFEMMES pour réaliser, entre autres, une étude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée de l'économie sénégalaise.

Cette étude, coordonnée par la Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale (DSECN) de l'ANSD, a permis de mieux cerner l'apport de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la création de richesses au Sénégal.

L'année 2017 a été choisie comme période de référence de l'étude. Les résultats ont montré que les femmes entrepreneures ou gérantes, dans le secteur formel, ont un niveau d'études élevé (60,4% ont le niveau supérieur) et sont relativement jeunes (57,1% ont un âge compris entre 35 et 55 ans). Les principales difficultés qu'elles rencontrent sont relatives aux impôts et taxes et à l'accès aux crédits. Elles contribuent à hauteur de 1 000,5 milliards CFA à la création de revenu, soit 24,5% à la valeur ajoutée du secteur formel. Cette richesse est tirée principalement par le secteur tertiaire avec une contribution de 79,3%.

Dans le secteur informel, 61,9% des unités de production informelles non agricoles sont détenues par les femmes. L'âge moyen de ces dernières est de 42 ans et elles s'activent majoritairement dans le commerce (96,4%). Elles sont généralement sans niveau d'études (63,8%) et ont comme préoccupation majeure l'accès aux financements et le manque d'équipements et de main d'œuvre adéquate. Néanmoins, elles contribuent à hauteur de 1 222,1 milliards FCFA à la valeur ajoutée du secteur informel non agricole, soit 45,3%. Le commerce (49,1%) et la fabrication des produits agroalimentaires (23,9%) génèrent l'essentiel de cette valeur ajoutée.

En ce qui concerne le secteur informel agricole, les femmes se retrouvent notamment dans la culture de céréales et de légumes ; pratiquent l'élevage de bovins, ovins et caprins, de la pêche artisanale et la cueillette. Leur contribution en termes de valeur ajoutée, est évaluée à 458,4 milliards, soit 27,3% de la richesse du secteur agricole informel au sens large. Il faut noter que 90,8% de cette richesse est concentrée dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Au total, l'entrepreneuriat et le leadership féminins ont contribué à hauteur de 2 681,0 milliards FCFA à la création de valeur ajoutée, soit 22,1% du PIB du Sénégal en 2017.

INTRODUCTION

La population du Sénégal est estimée à 15 256 364 habitants en 2017, dont 50,2% de femmes. Les femmes participent de façon dynamique à l'activité économique. En effet, les résultats du Recensement général des Entreprises (RGE) de 2016 révèlent que 31,3% des entreprises individuelles ayant un local aménagé appartiennent à des femmes. Elles s'activent principalement dans l'hôtellerie et la restauration (72,8%) et le commerce (38,9%). De plus, les résultats de l'Enquête régionale intégrée sur l'Emploi et le Secteur informel (ERI-ESI, 2017) ont fait ressortir que quatre travailleurs sur dix (42,4%) sont des femmes dans le secteur privé. En particulier, les « Activités d'hébergement et de restauration » (85,1%) sont majoritairement occupées par les femmes.

Hormis ces aspects généraux issus des enquêtes et recensement, les données économiques ne sont pas souvent analysées selon le sexe. Afin de mettre en relief la contribution des femmes en matière d'entrepreneuriat et de leadership à la création de richesses, il est nécessaire d'analyser les données de manière sexo-spécifique. Cette étude permettra d'orienter les décisions politiques sensibles au genre.

A cet effet, se posent les questions suivantes :

- quelle définition devrait-être retenue pour l' « entrepreneuriat » pour faciliter sa mesure statistique, eu égard aux différentes sources de données disponibles ?
- quel est l'apport économique de l'entrepreneuriat et du leadership des femmes notamment sur l'emploi et la création de la valeur ajoutée ?

L'objectif de la présente étude est d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Les résultats aideront également les pouvoirs publics à mieux cerner les préoccupations des entrepreneures pour une meilleure prise en charge des aspects liés au genre dans les politiques relatives à l'entrepreneuriat.

Cette étude s'articule autour de deux grandes parties. La première a trait au cadre conceptuel et à la méthodologie et la seconde met en exergue la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminin à la valeur ajoutée selon les secteurs.

I : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE

I.1 Cadre conceptuel

Définition de l'entrepreneuriat

Compte tenu de l'importance de l'entrepreneuriat dans l'économie, plusieurs chercheurs se sont intéressés à sa définition et à sa mesure. C'est ainsi que ce concept a été analysé dans le temps et sous plusieurs angles. Beaucoup de chercheurs, en abordant l'entrepreneuriat, l'ont limité à la création d'entreprises. Cependant, d'autres sont allés plus loin.

Depuis le XVII^{me} siècle, des définitions ont été données à la notion d'entrepreneur. En effet, la première définition de l'entrepreneur correspond à celle de Serret (1600) qui le définit comme celui ou celle qui a la « capacité de mobiliser et de gérer des ressources humaines et matérielles pour créer, développer et implanter une entreprise ».

Plus tard, au XVIII^{me} siècle, Cantillon (1734) le conçoit comme celui ou celle qui « la capacité à prendre des risques pour créer son propre emploi, se prendre en main et prendre des risques dans un environnement incertain ». De cette définition, il peut être retenu le caractère risquophile de l'individu. Cela veut dire qu'en plus de disposer de ressources nécessaires à la création de l'entreprise, il faut oser prendre le risque.

Au XX^{me} siècle, Schumpeter (1935) a introduit la notion d'innovation dans la définition de l'entrepreneuriat. Selon lui, l'entrepreneuriat est défini comme la « capacité à introduire des innovations (produits et méthodes, etc.), de provoquer et de profiter d'un déséquilibre du marché ».

Eu égard à ces définitions qui ont été apportées au terme « entrepreneuriat », les dimensions suivantes permettent de mieux le cerner à savoir : la création d'entreprises, la création de nouveaux produits ou méthodes de production, la prise en compte du risque, la mobilisation de ressources humaines et matérielles.

En 2007, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a défini l'entrepreneuriat comme « toute activité économique, boostée par son milieu, orientée vers la création de richesse, le développement de nouveaux produits ou

processus de production et l'extension des marchés ». En effet, toutes les variables qui influent sur ces éléments sont des dimensions de l'entrepreneuriat.

Dans le rapport d'étude de 2010 intitulé, « la mesure de l'entrepreneuriat » de l'Institut de la Statistique du Québec, les critères suivants ont été pris en compte :

- la création d'entreprise ;
- le rôle des entrepreneurs dans celle-ci ;
- les changements intervenus dans la direction et la propriété tels que les rachats et la reprise d'une activité existante ;
- l'innovation ou l'ajustement dans les entreprises pérennes sous toutes les formes d'actions humaines pour faire face à l'évolution des marchés.

Définition du leadership

Le leadership, un terme emprunté à l'anglais, définit la capacité d'un individu à mener ou conduire d'autres individus ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs.

Un leader se distingue d'un gestionnaire ou d'un décideur, qui ont des capacités pour l'administration, sans pour autant «mener» le groupe, l'organisation à un autre stade de son développement. Il est fait référence dans cette étude au leadership privé qui est orienté vers l'entreprise.

Autant les champs couverts par le leadership ont évolué, autant les qualités qui le définissent se sont multipliées. Si le leadership dans le passé était associé intimement à la personnalité du leader et particulièrement à son charisme, beaucoup d'études récentes suggèrent une capacité acquise, fruit de l'expérience et liée à des contextes spécifiques. Parmi les compétences (ou qualités) que l'on retrouve chez les leaders, on peut citer : la vision, la stratégie, la persuasion, la communication, la confiance et l'éthique.

Au Sénégal, le Ministère en charge de l'entrepreneuriat féminin a retenu les définitions suivantes¹ :

¹ Direction des Organisations féminines et de l'Entrepreneuriat féminin (DOFEF) du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protections des enfants.

- la femme chef d'entreprise « dirige une entreprise privée formelle qui emploie des hommes ou des femmes ou les deux à la fois ; elle peut être employée ou employée actionnaire » ;
- la femme entrepreneure « est propriétaire d'entreprise (s) qu'elle peut diriger ou pas ». Il s'agit de la femme qui seule ou avec un ou des partenaires a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les responsabilités financières, administratives et sociales et participe quotidiennement à sa gestion courante. Une personne qui prend des risques financiers pour créer ou acquérir une entreprise, et qui dirige de manière innovatrice et créatrice en développant de nouveaux produits en conquérant de nouveaux marchés » ;
- l'entrepreneuriat féminin est défini comme « l'ensemble organisationnel et institutionnel qui concerne la promotion et le développement de la femme exerçant une activité génératrice de revenus dans le secteur privé ».

Dans cette étude, les critères suivants seront retenus pour la mesure de la contribution de l'entrepreneuriat féminin :

- l'appartenance de l'entreprise à une femme pour les unités économiques ayant une forme juridique « personne physique » ;
- la participation des femmes au capital pour les entreprises ayant une forme juridique « personne morale ».

Toutes les entreprises dirigées par des femmes seront considérées dans le champ du leadership féminin.

Définition de la valeur ajoutée des unités économiques

La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les consommations intermédiaires de biens et services.

Valeur ajoutée = Production – Consommations Intermédiaires

La valeur ajoutée permet de rémunérer les agents économiques qui participent au fonctionnement de l'entreprise. En particulier, elle sert à payer les salariés, les impôts, les charges sociales et les actionnaires sous forme de dividendes.

La somme des valeurs ajoutées produites par l'ensemble des unités économiques résidentes, augmentée des taxes nettes de subventions sur les biens et services donne le Produit intérieur Brut (PIB).

I.2 : Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est d'évaluer la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la création de richesse.

Il s'agit plus spécifiquement de faire une analyse sexo-spécifique portant sur :

- les caractéristiques sociodémographiques des entrepreneures ;
- la répartition des entreprises selon le milieu de résidence et le lieu de production ;
- la création d'emplois de l'entrepreneuriat féminin ;
- l'accès au financement des entrepreneures ;
- l'accès aux marchés publics des entreprises appartenant ou dirigées par des femmes ;
- la contribution à la valeur ajoutée des entrepreneures ;
- les contraintes ou difficultés rencontrées dans l'entrepreneuriat féminin.

I.3: Méthodologie

Cette section expose les trois traitements spécifiques retenus prenant en compte le statut formel, informel non agricole et informel agricole de l'entreprise.

❖ Traitement des entreprises formelles

Eu égard à la définition retenue dans cette étude, le champ couvert est constitué de l'ensemble des entreprises personnes physiques qui appartiennent à des femmes, des entreprises personnes morales dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes dont une part du capital est détenue par des femmes.

Le traitement des entreprises formelles est fait à partir de la Banque de Données Economiques et Financières (BDEF, 2017), du Recensement Général des Entreprises (RGE, 2016) et des comptes nationaux définitifs de 2017.

La BDEF a permis de calculer un ratio R_j chiffre d'affaires sur production pour chaque branche d'activités (j).

$$R_j = \frac{CA_j}{P_j}$$

- CA_j : Chiffre d'affaires global des entreprises de la branche d'activités (j) de la BDEF
- P_j : Production globale des entreprises de la branche d'activités (j) de la BDEF

Ce ratio, permet d'estimer la production de chaque entreprise formelle i du RGE appartenant à la branche d'activités (j).

Cette production de l'entreprise formelle (i) du RGE est donnée par la formule suivante :

$$P_{ij}^* = \frac{CA_{ij}^*}{R_j}$$

P_{ij}^* : Production de l'entreprise formelle i du RGE de la branche d'activités (j) ;

CA_{ij}^* : Chiffre d'affaires de l'entreprise formelle i du RGE de la branche d'activités (j).

Pour estimer la valeur ajoutée de l'entreprise formelle i du RGE, il est appliqué à sa production calculée, le taux de CI de sa branche d'activités (j) obtenu à partir des comptes nationaux du mode formel de 2017.

$$V_{ij}^* = P_{ij}^* (1 - t_j)$$

V_{ij}^* : Valeur ajoutée de l'entreprise formelle (i) du RGE appartenant à la branche d'activités (j) ;

t_j : Taux de CI des comptes nationaux de 2017 du mode formel de la branche d'activités (j).

Pour mesurer la richesse créée par l'entrepreneuriat et le leadership féminins au niveau de ces entreprises formelles du RGE, un coefficient, représentant la part des femmes, est calculé et appliqué sur la valeur ajoutée estimée.

$$V_{FEMME}^*(ij) = V_{ij}^* * Part_{femme}(ij)$$

$V_{FEMME}^*(ij)$: Valeur ajoutée de l'entrepreneuriat et du leadership féminins dans l'entreprise (i) de la branche d'activités (j) ;

$Part_{femme} (ij)$: Coefficient représentant la part des femmes dans la richesse créée par l'entreprise (i) de la branche (j).

Ce coefficient est égal à l'unité si l'entreprise est individuelle et appartient à une femme ou est une personne morale dirigée par une femme. Il équivaut à la part des femmes dans le capital, si l'entreprise est une personne morale, dirigée par un homme.

Cette valeur ajoutée des femmes estimée à partir des entreprises formelles du RGE permet de connaître pour chaque branche d'activités la proportion de richesse créée par l'entrepreneuriat et le leadership féminins.

❖ **Traitement du secteur informel non agricole**

L'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) de 2017 est utilisée pour calculer la production des entreprises du secteur informel. L'informel, tel que défini dans cette enquête, prend comme critères, ceux de la 15^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail, c'est-à-dire l'existence de l'unité de production, la propriété et le type de comptabilité. Ainsi, les critères retenus pour prendre en compte le secteur informel sont : l'existence d'une production marchande, le non enregistrement et la non tenue d'une comptabilité normée.

Lors de cette enquête, les informations sur les caractéristiques socio démographiques du propriétaire de l'unité ont été collectées de même que le chiffre d'affaires, la production, le capital, les principales difficultés et les contraintes à la formalisation.

Les taux de consommation intermédiaires des branches du mode de production informel des comptes nationaux sont utilisés pour estimer la valeur ajoutée créée par les unités (regroupées par branche d'activités) de production informelle enquêtées. Ces valeurs ajoutées estimées permettent ainsi de connaître, pour chaque branche d'activités, la proportion de richesse créée par l'entrepreneuriat et le leadership féminins.

Les résultats de l'ERI-ESI donnent la proportion de richesse créée par l'entrepreneuriat et le leadership féminins pour chaque branche d'activités.

Il faut noter que cette méthodologie d'estimation de la contribution des femmes à la valeur ajoutée ne concerne que l'informel non agricole. Les entreprises exerçant dans l'agriculture, la pêche, l'élevage et la sylviculture et l'exploitation forestière n'entrent pas dans le champ de l'enquête ERI-ESI.

❖ **Traitement du secteur informel agricole**

Le secteur informel agricole est constitué de l'Agriculture au sens stricte, de la Pêche, de l'Élevage et de la Sylviculture et exploitation forestière.

Pour l'agriculture au sens stricte, la base de données de l'Enquête agricole annuelle (EAA) de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA) a été utilisée pour estimer la production appartenant aux femmes. En effet, à partir de la base, pour chaque spéculation, sont disponibles la superficie totale appartenant aux ménages et la part allouée aux femmes. En supposant un taux de rendement identique, la production des femmes est calculée. Par ailleurs, en utilisant le taux de CI des comptes nationaux de 2017 la valeur ajoutée des femmes à l'agriculture est déterminée.

En ce qui concerne l'élevage, les données structurelles sur les propriétaires du cheptel tirées du Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013 ont été utilisées pour calculer la production dévolue aux femmes. En effet, dans cette base, pour chaque espèce animale le ratio « nombre de têtes détenues par les femmes sur le nombre total de têtes » est calculé. Ce ratio est appliqué sur la production de 2017 pour déterminer la production totale des femmes. Les taux des CI des comptes nationaux sont par ailleurs appliqués pour obtenir la VA créée par les femmes dans l'élevage.

Pour la pêche, la part du nombre de pirogues appartenant aux femmes dans la base des Comptes Satellites de la Pêche (CSP) de 2014 est appliquée sur la production de la pêche de 2017 pour avoir la production dévolue aux femmes. Ainsi, cela permet avec les taux de CI de ce secteur de la pêche de calculer la VA affectée aux femmes.

Concernant la Sylviculture, la répartition a été faite en référence aux dires d'experts. En effet, aucune base disponible ne permettait d'estimer la part de la femme dans la production de ce sous-secteur. Avec les taux de CI de la branche, la VA a été calculée.

II : ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DU LEADERSHIP FEMININS A LA VALEUR AJOUTEE

II.1 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur formel

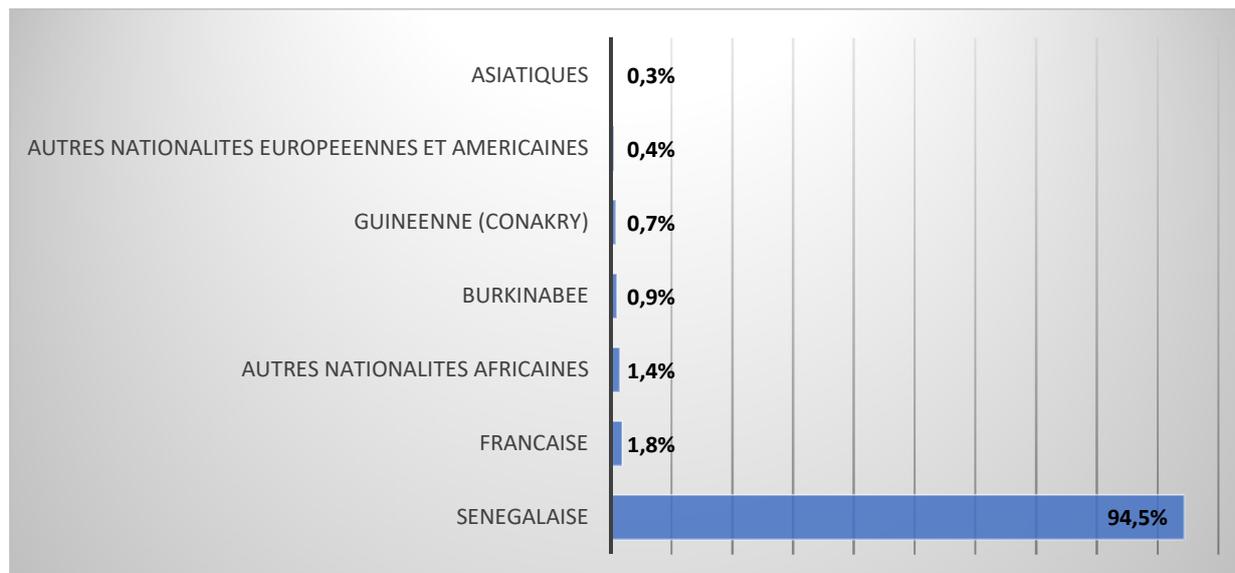
II.1.1 Caractéristiques sociodémographiques des entrepreneures dans le secteur formel et structure de l'activité

Les entreprises individuelles représentent 82,3% des unités pouvant présenter un papier administratif qui renseigne sur leur régime juridique d'après le rapport du RGE de 2016. La majorité de ces entreprises est détenue par les hommes et 31,3% appartiennent aux femmes. Cette partie décrit les caractéristiques sociodémographiques telles que la nationalité, le niveau d'instruction, l'âge et le statut matrimonial des femmes propriétaires d'entreprises individuelles dans le secteur moderne.

- **Selon la nationalité des entrepreneures**

L'analyse de la nationalité des entrepreneures laisse apparaître la prédominance des sénégalaises (94,5%). Elles sont suivies par les entrepreneures de nationalité française (1,8%), des autres nationalités africaines (1,4%), burkinabé (0,9%) et guinéenne (0,7%).

Graphique 1 : Répartition des entrepreneures selon la nationalité (%)

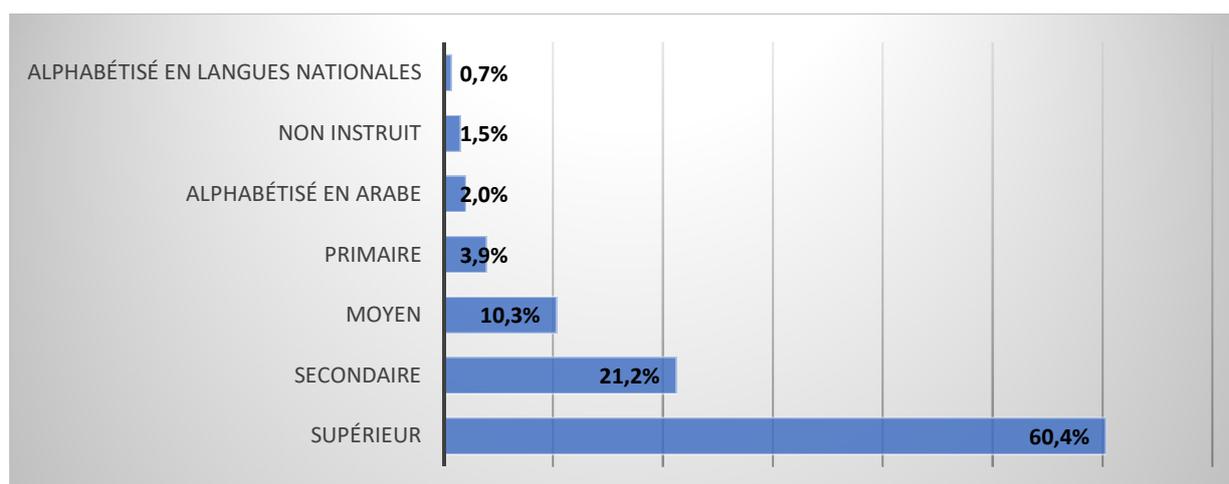


Source : RGE 2016, nos calculs

- **Selon le niveau d’instruction des entrepreneures**

Le capital humain est considéré comme l’un des facteurs déterminants de la productivité. Il ressort des résultats du RGE de 2016 que 92,0% des entrepreneures ont atteint au moins le niveau d’études moyen. En outre, trois (03) entrepreneures sur cinq (05) ont atteint le niveau supérieur. Cependant, 1,5% des entrepreneures n’ont pas reçu d’instruction.

Graphique 2 : Répartition des entrepreneures selon le niveau d’étude (%)

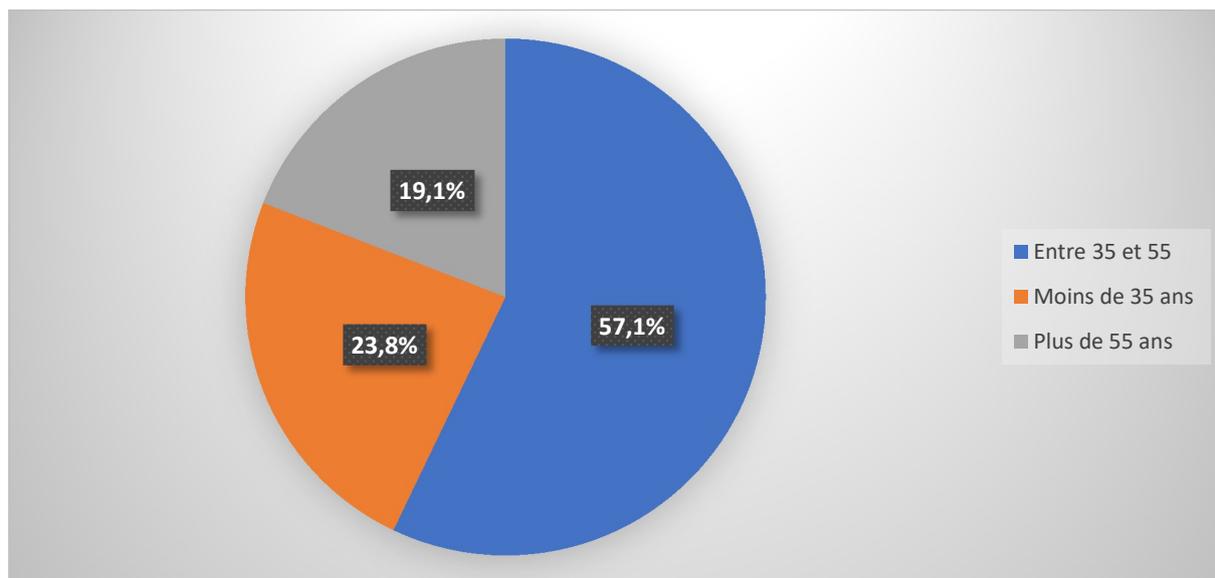


Source : RGE 2016, nos calculs

- **Selon l'âge des entrepreneures**

Pour appréhender l'âge des femmes propriétaires d'entreprises, il a été retenu de les classer en trois tranches d'âges. Comme le montre le graphique 3 ci-après, plus de la moitié (57,1%) des entrepreneures ont un âge compris entre 35 et 55 ans, tandis que 23,8% ont moins de 35 ans et 19,1% ont plus de 55 ans.

Graphique 3 : Répartition des entrepreneures selon les tranches d'âge

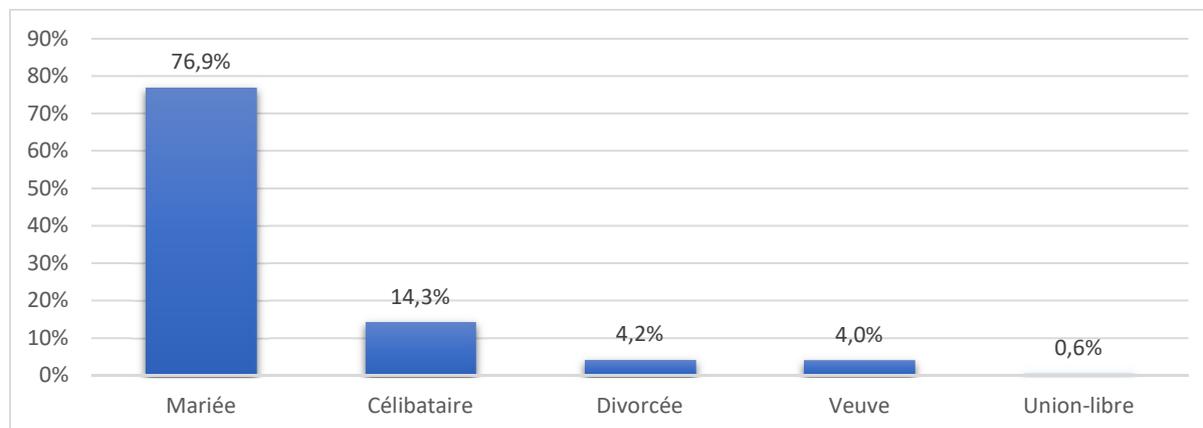


Source : RGE 2016, nos calculs

- **Selon la situation matrimoniale des entrepreneures**

La situation matrimoniale désigne l'état conjugal d'une personne au regard de la loi et des coutumes. Il ressort du graphique ci-dessous que 76,9% des entrepreneures sont mariées, 14,3% sont célibataires et 4,2% divorcées.

Graphique 4 : Situation matrimoniale des entrepreneures

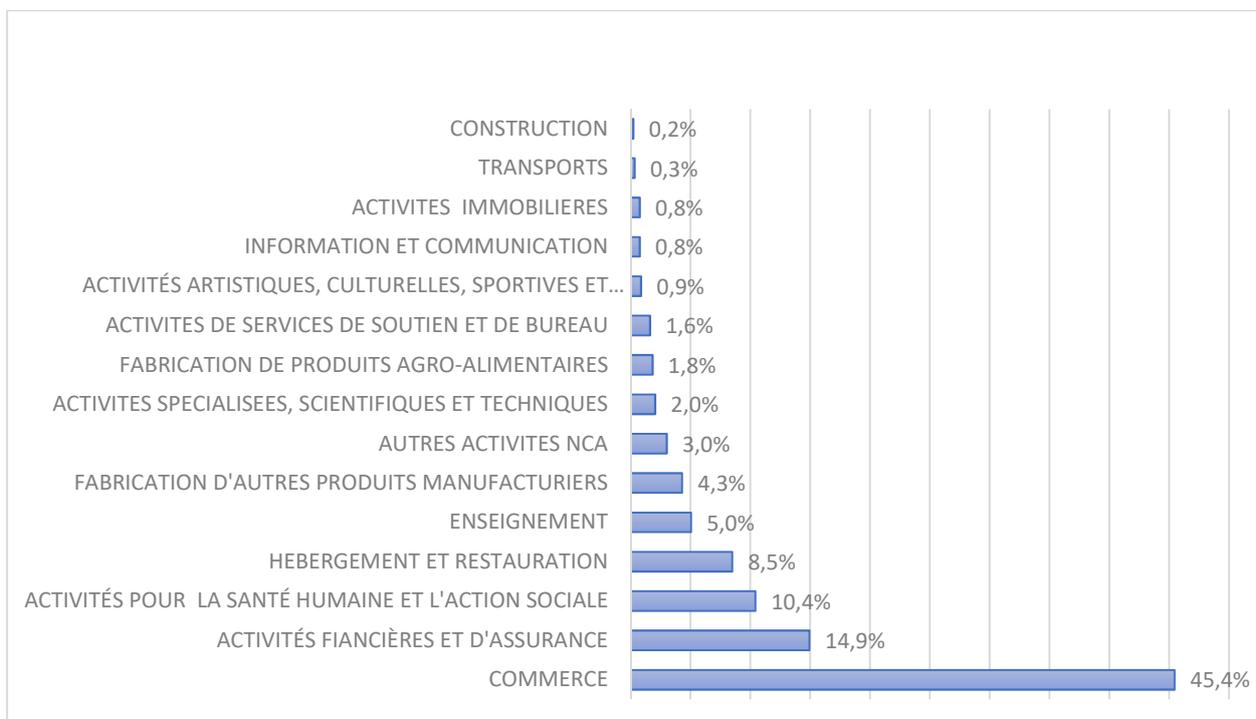


Source : RGE 2016, nos calculs

- **Selon le secteur d'activités**

Les femmes participent à la création de la richesse et elles sont plus actives dans le secteur tertiaire. En effet, la répartition des femmes entrepreneures selon les secteurs d'activités révèle que près de la moitié des entreprises formelles appartenant à une femme sont dans le commerce (45,4%). Ensuite, viennent les activités financières et d'assurance² (14,9%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (10,4%), l'hébergement et la restauration (8,5%) et l'enseignement (5,0%). La construction et les transports sont des activités où l'entrepreneuriat et le leadership féminins sont quasi-inexistants avec respectivement des parts de 0,2% et 0,3%.

Graphique 5 : Répartition des entrepreneures selon le secteur d'activités



Source : RGE 2016, nos calculs

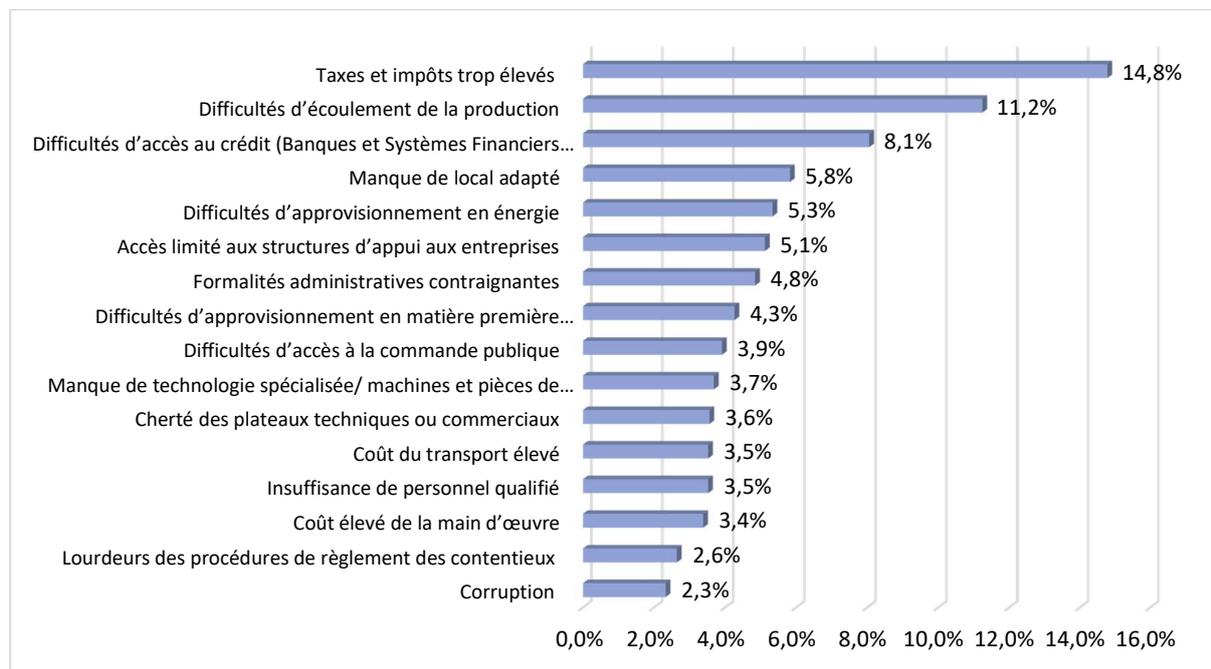
II.1.2 Difficultés rencontrées dans l'entrepreneuriat et le leadership féminins dans le secteur formel

Les difficultés d'ordre administratif (taxes et impôts, formalités administratives, corruption etc.), financier (Coût de transport, manque de local etc..) et productivité (insuffisance de matériel et de personnels qualifiés, coût élevé de la main d'œuvre etc.) ont été identifiées par les entreprises individuelles appartenant à des femmes.

² Y compris les services auxiliaires (courtage d'assurance, transfert d'argent, changes, etc.)

Le Graphique 6 suivant illustre la répartition des contraintes déclarées par les entrepreneures.

Graphique 6 : Classification des contraintes déclarées par les entrepreneures du secteur formel



Source : RGE 2016, nos calculs

La principale difficulté rencontrée par les entrepreneures est liée aux taxes et aux impôts (14,8%). Par ailleurs, des problèmes liés à l'écoulement de la production et à l'accès au crédit bancaire ont été signalés avec des proportions respectives de 11,2% et 8,1%. La corruption est faiblement perçue comme une contrainte par les entrepreneures avec un taux de 2,3%.

- **Suivant le Secteur primaire**

Dans ce secteur, 64,3% des unités dirigées par les femmes ont déclaré des problèmes liés aux impôts et taxes. Après, viennent les difficultés d'écoulement de la production (38,4%), d'approvisionnement en matières premières (36,1%) et d'accès au crédit (35,3%). La corruption et l'insuffisance de personnel sont moins ressenties comme contrainte dans le secteur primaire avec des taux de 13,2% et 12,3%, respectivement.

Tableau 1 : Répartition (en %) des entrepreneures déclarant au moins une contrainte dans le secteur primaire

Contraintes déclarées	(%)
Insuffisance de personnel qualifié	12,3
Corruption	13,2
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	15,3
Coût élevé de la main d'œuvre	15,7
Difficultés d'accès à la commande publique	20,0
Manque de local adapté	21,6
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	23,8
Manque de technologie spécialisée/ machines et pièces de rechange	25,4
Coût du transport élevé	25,7
Difficultés d'approvisionnement en énergie	31,8
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	32,3
Formalités administratives contraignantes	33,8
Difficultés d'accès au crédit (Banques et Systèmes Financiers Décentralisés)	35,3
Difficultés d'approvisionnement en matière première (quantités et qualité)	36,1
Difficultés d'écoulement de la production	38,4
Taxes et impôts trop élevés	64,3

Source : RGE 2016, nos calculs

- **Suivant le secteur secondaire**

Les résultats du RGE ont montré qu'au niveau du secteur secondaire, les mêmes contraintes retrouvées dans le secteur primaire ont été notées. En effet, 70,9% des entrepreneures ont déclaré avoir des difficultés en liaison avec les impôts et taxes. La corruption et les formalités administratives demeurent moins problématiques avec respectivement 6,6% et 9,7% d'unités qui les ont déclarées comme contrainte.

Tableau 2 : Répartition (en %) des entrepreneures et leaders féminins déclarant au moins une contrainte dans le secteur secondaire

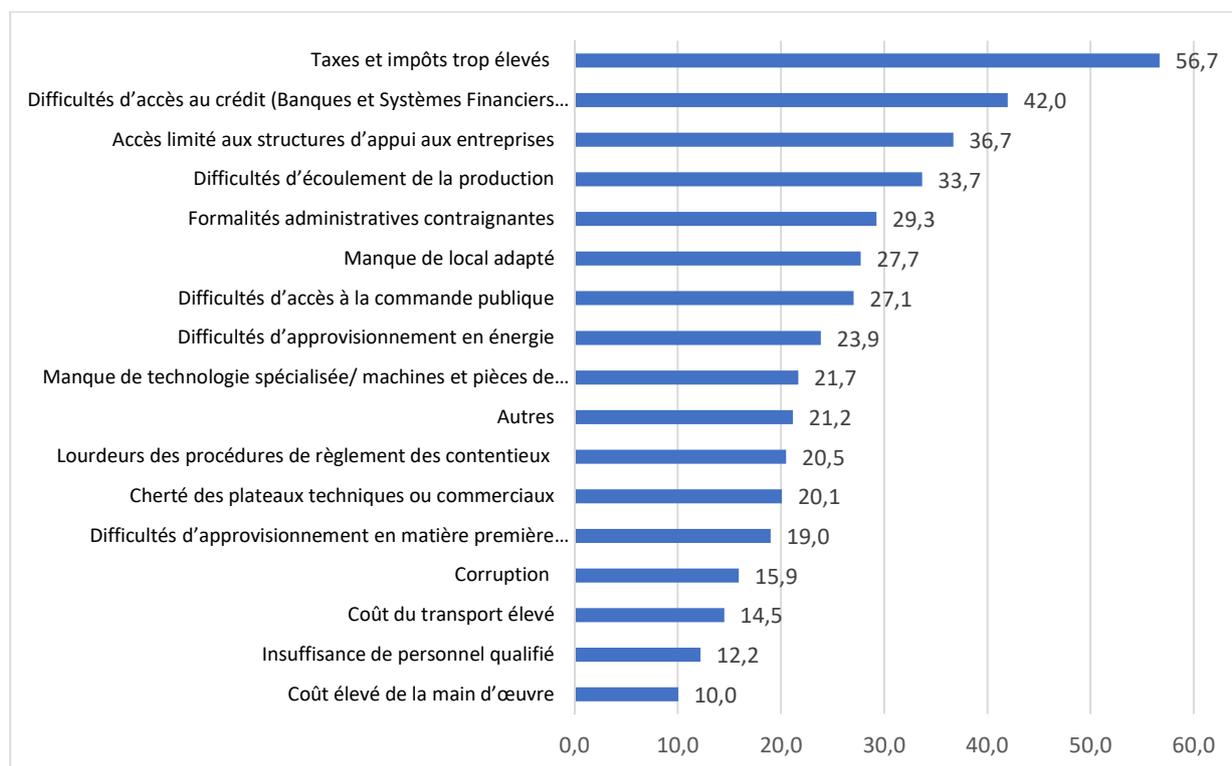
Contraintes déclarées	(%)
Corruption	6,6
Formalités administratives contraignantes	9,7
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	13,7
Coût élevé de la main d'œuvre	15,3
Coût du transport élevé	16,4
Insuffisance de personnel qualifié	17,9
Autres	18,3
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	19,9
Difficultés d'approvisionnement en matière première (quantités et qualité)	23,2
Difficultés d'accès à la commande publique	29,1
Difficultés d'accès au crédit (Banques et Systèmes Financiers Décentralisés)	32,3
Manque de local adapté	32,9
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	33,8
Manque de technologie spécialisée/ machines et pièces de rechange	33,9
Difficultés d'écoulement de la production	39,7
Difficultés d'approvisionnement en énergie	48,6
Taxes et impôts trop élevés	70,9

Source : RGE 2016, nos calculs

- **Suivant le secteur tertiaire**

Les difficultés qui ont été recensées dans ce secteur sont relativement similaires à celles identifiées dans les autres secteurs. La proportion d'entrepreneures rencontrant des problèmes liés aux impôts et taxes et d'accès au crédit s'établit, respectivement, à 56,7% et 42,0%. En revanche, il est noté un nombre relativement faible d'entrepreneures ayant soulevé comme difficultés le coût de la main d'œuvre et l'insuffisance du personnel, soit respectivement, 10,0% et 12,2%.

Graphique 7 : Classification des contraintes déclarées par les entrepreneurs du secteur tertiaire

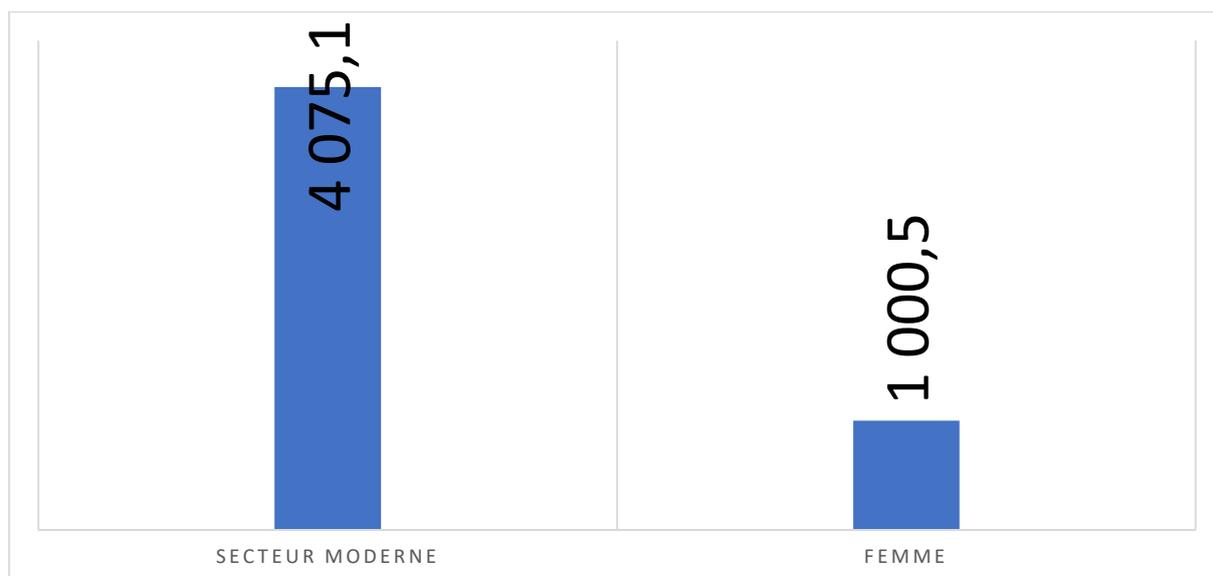


Source : RGE 2016

II.1.3 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur formel

La valeur ajoutée mesure la richesse créée par une unité de production durant une période donnée. Pour les entreprises formelles entrant dans le champ de l'entrepreneuriat et du leadership féminins, la valeur ajoutée est estimée à 1 000,5 milliards de FCFA en 2017.

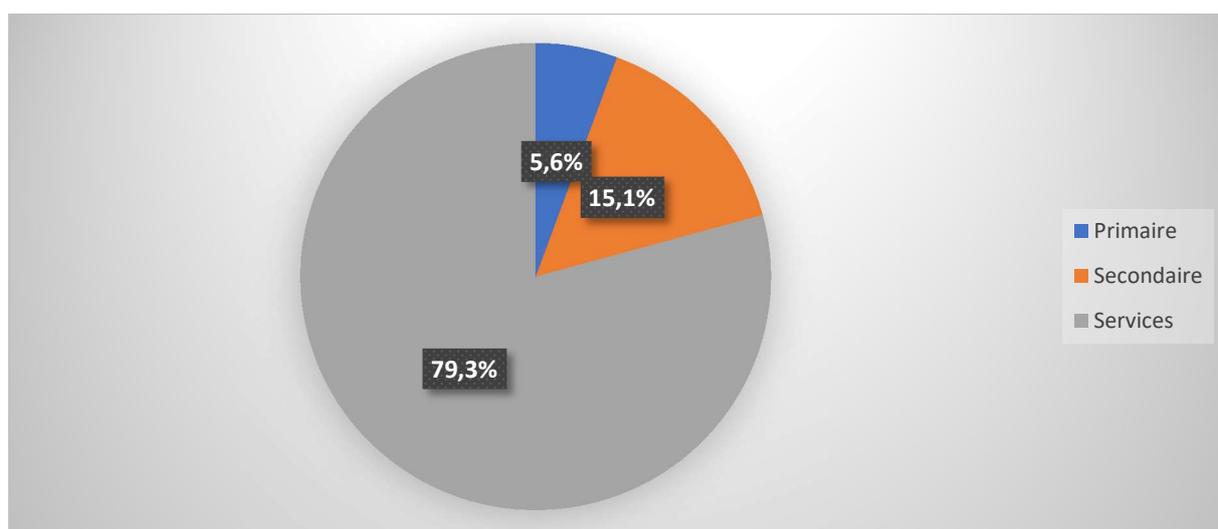
Graphique 8 : Valeur ajoutée créée par les femmes



Source : RGE 2016, BDEF 2017, Comptes nationaux 2017, nos calculs

La richesse créée par ces entreprises, dans le secteur formel, provient principalement des secteurs tertiaire (79,3%) et secondaire (15,1%). Les entreprises du secteur primaire contribuent à hauteur de 5,6%. Par ailleurs, il convient de noter que les entreprises s'activant dans la pêche, l'aquaculture et la pisciculture contribuent à hauteur de 77% à la richesse créée au niveau du secteur primaire ; les autres sous-secteurs étant marqués par un faible niveau de formalité.

Graphique 9 : Répartition de la VA selon le secteur



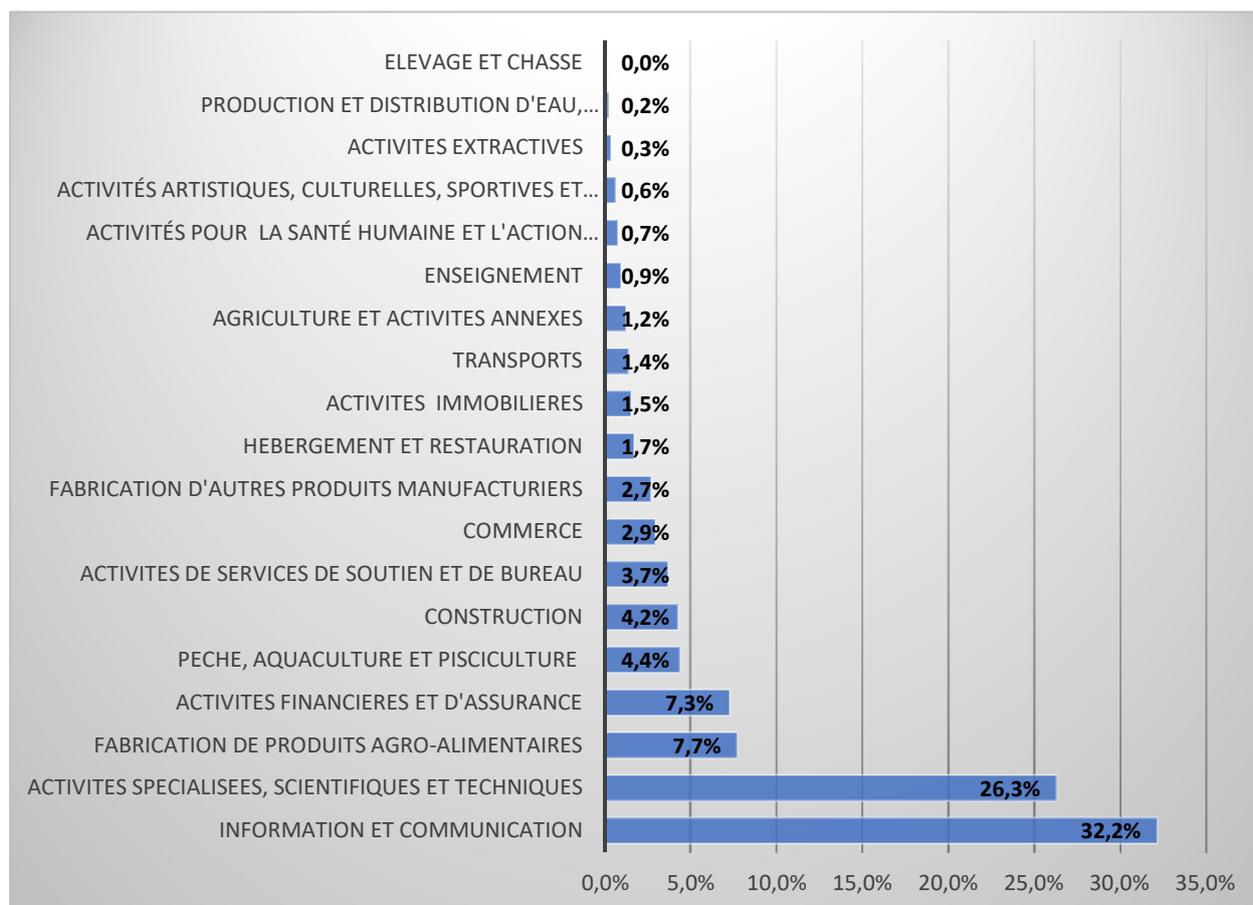
Source : RGE 2016, BDEF 2017, Comptes nationaux 2017, nos calculs

La prédominance des services dans la création de richesse est due principalement aux activités d'information et de communication (32,2%), aux activités spécialisées,

scientifiques et techniques³ (26,3%) et dans une moindre mesure aux activités financières et d'assurance (7,3%).

Concernant le secteur secondaire, la richesse créée est principalement tirée par l'agro-alimentaire et la construction qui couvrent, respectivement, 7,7% et 4,2% de la valeur ajoutée des femmes dans le secteur moderne.

Graphique 10 : Répartition de la VA selon la branche d'activités



Source : RGE 2016, BDEF 2017, Comptes nationaux 2017, nos calculs

En termes de contribution, l'entreprenariat et le leadership féminins représentent 24,5% de la valeur ajoutée globale des entreprises du secteur moderne.

³ Y compris les services juridiques et comptables

II.2 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur informel non agricole

II.2.1 Caractéristiques sociodémographiques et analyse de la main d'œuvre des unités de productions informelles non agricoles

Considérée comme la forme d'entreprise la plus simple, l'entreprise individuelle (personne physique) est caractérisée par le fait qu'il n'existe pas de séparation entre le capital de l'entreprise et le patrimoine du propriétaire. Les résultats de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2017 révèlent que plus de trois cinquième (61,9%) des unités de production informelles sont dirigées par une femme.

Les unités de production informelles dont les femmes sont propriétaires exercent essentiellement leurs activités dans le commerce (62,1%). Celles s'activant dans le secteur secondaire (activités extractives/mines, activités de fabrication, activités de production et distribution d'eau, assainissement et traitement de déchets et activités de construction) constituent 24,7%, tandis que les autres sont dans les services (13,2%).

Tableau 3 : Effectif et structure des UPI des femmes et de la main d'œuvre dans le secteur informel non agricole, Sénégal, 2017

Secteur et branche d'activités		Effectif d'UPI (unité)	Effectif de la main d'œuvre	pourcentage des cheffes d'UPI (%)	pourcentage de la main d'œuvre des UPI de femmes (%)
Secondaire	Activités extractives/mines	4 171	572	0,4	0,3
	Activités de fabrication	250 205	42 567	23,9	21,7
	Activités de production et distribution d'eau, assainissement et traitement de déchets	754		0,1	0,0
	Activités de construction	3 021	2 561	0,3	1,3
	Ensemble	258 151	45 700	24,7	23,3
	Commerce	Commerce et réparation des pièces automobiles	1 618	308	0,2
Commerce de gros		79 282	13 975	7,6	7,1
Commerce de détail		569 067	65 975	54,4	33,7
Ensemble		649 967	80 258	62,1	41,0

Secteur et branche d'activités		Effectif d'UPI (unité)	Effectif de la main d'œuvre	pourcentage des cheffes d'UPI (%)	pourcentage de la main d'œuvre des UPI de femmes (%)
Service	Activités de transport	1 526		0,1	0,0
	Activités d'hébergement et de restauration	65 961	27 253	6,3	13,9
	Activités immobilières	1 320		0,1	0,0
	Activités spécialisés, scientifiques et techniques	419		0,0	0,0
	Activités de services de soutien et de bureau	279		0,0	0,0
	Activités pour la santé humaine et l'action sociale	2 375		0,2	0,0
	Activités artistiques, sportives et récréatives	3 211	243	0,3	0,1
	Autres activités des services n.c.a (tailleurs, pressing, coiffure, réparations de biens domestiques, etc.	63 233	42 491	6,0	21,7
	Activités spéciales des ménages	123		0,0	0,0
	Ensemble	138 448	69 987	13,2	35,7
	Total général	1 046 566	195 945	100	100

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD, nos calculs

En terme de main d'œuvre, le commerce regroupe le plus grand nombre d'employés, soit 41,0% présent notamment dans le commerce de détail. Il est suivi des services (35,7%) et des activités du secteur secondaire (23,3%).

Les entreprises informelles appartenant aux femmes sont caractérisées par une dominance des travailleurs pour compte propre, soit 83,2% du total des emplois, suivis des travailleurs dépendants non rémunérés (13,1%). La proportion des travailleurs dépendants rémunérés représente 2,6%.

Tableau 4 : Répartition (en %) des emplois selon le statut sur le marché du travail

Secteurs d'activités	Statut dans l'emploi				Total
	Patrones, associées	Travailleurs pour Comptes propres	Travailleurs dépendants rémunérés	Travailleurs dépendants non rémunérés	
Secondaire	1,1	83,9	2,3	12,7	100,0
Commerce	0,6	88,4	1,1	9,9	100,0
Service	2,6	63,8	8,6	25,0	100,0
Ensemble	1,1	83,2	2,6	13,1	100,0

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD

Selon l'âge, les résultats mettent en évidence que les femmes cheffe d'unités de commerce ont en moyenne 43 ans. Parmi elles, 67,5% n'ont aucun niveau d'étude et 19,8% ont le niveau primaire. Les cheffes d'unités de production dans le secteur secondaire et dans les autres services sont âgées, en moyenne, de 40 ans.

Tableau 5 : Niveau d'étude et âge des Cheffes UPI

Secteur d'activités	% ayant créé seul leur UPI	Age moyen (ans)	Niveau d'étude (%)				Ensemble
			Aucun	Primaire	Moyen/Secondaire	Supérieur	
Secondaire	94,0	40,8	62,4	24,5	12,7	0,4	100,0
Commerce	96,4	43,0	67,5	19,8	11,5	1,3	100,0
Service	93,7	40,3	54,4	28,3	15,1	2,2	100,0
Ensemble	95,3	42,0	63,8	22,5	12,4	1,2	100,0

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD

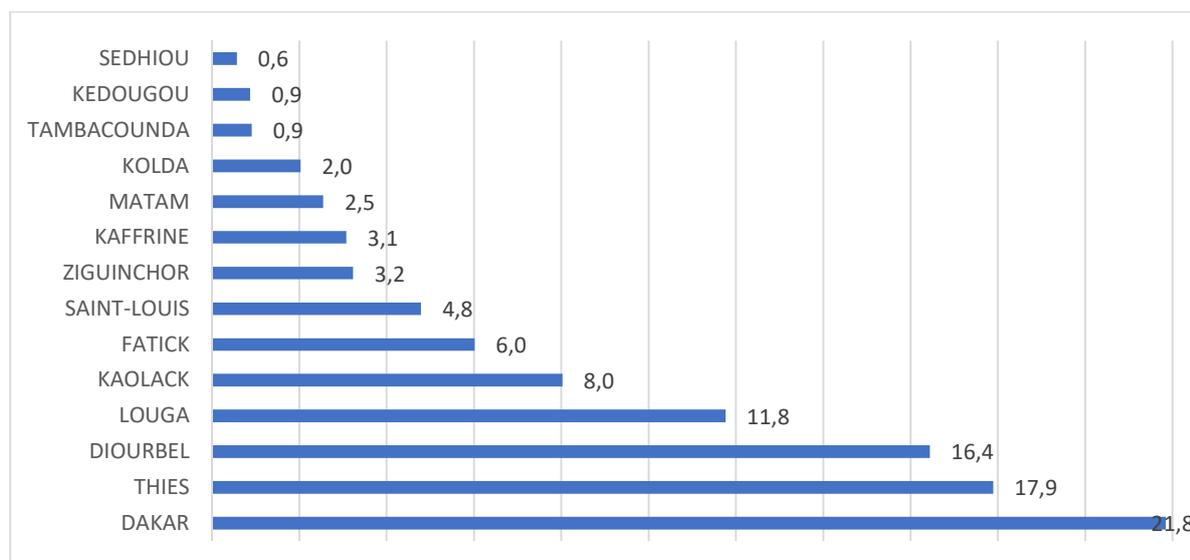
II.2.2 Répartition des Unités de production informelles appartenant aux femmes

➤ Selon la région de résidence :

L'analyse de la structure selon le milieu de résidence montre que la part des UPI dirigées par des femmes est plus importante dans les régions de Dakar (21,8%), Thiès (17,9%), Diourbel (16,4%) et Louga (11,8%).

Comparées aux autres régions, ces UPI sont peu présentes à Kédougou (0,9%), à Tambacounda (0,9%) et à Sédhiou (0,6%).

Graphique 11 : Répartition en (%) des UPI appartenant à des femmes par région



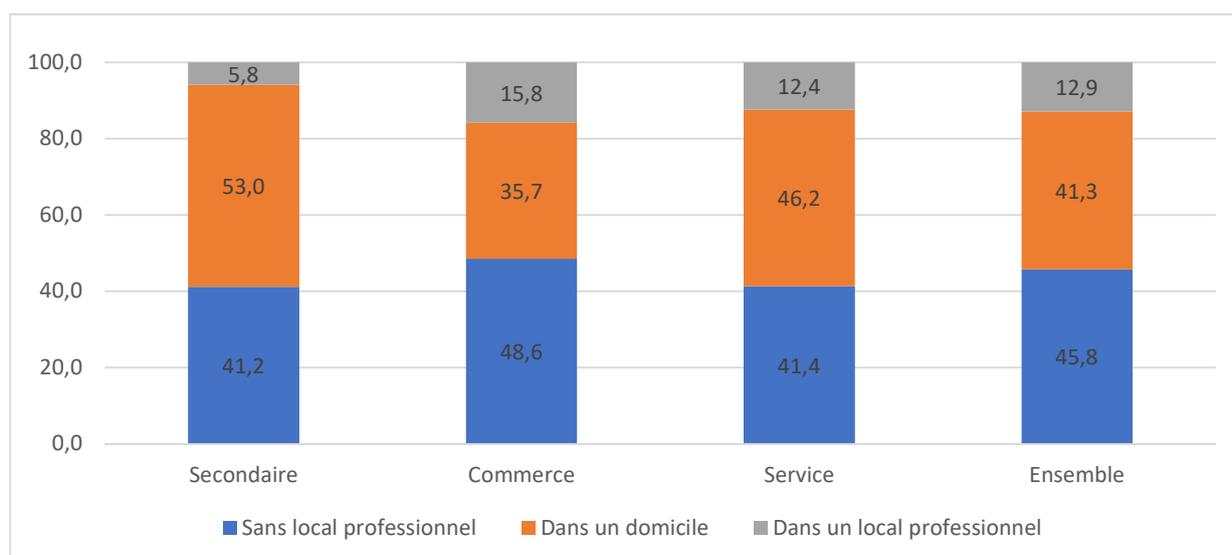
Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD

➤ **Selon le lieu d'exercice des activités :**

Les résultats de l'ERI-ESI révèlent que 46,0% des entrepreneures informelles sont sans local professionnel, 41,3% exercent leurs activités à domicile et 12,9% disposent d'un local professionnel.

La part d'UPI sans local professionnel est plus importante dans le secteur du commerce (48,6%). Les UPI du secteur secondaire (53,0%) et des autres services (46,2%) mènent leur activité essentiellement à domicile.

Graphique 12 : Disponibilité de local des UPI pour leur activité (%)



Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD

II.2.3 Difficultés rencontrées dans l'activité de l'entrepreneuriat et du leadership féminin

La principale difficulté à la création d'entreprises chez les femmes est l'accès au financement. En effet, la plupart des entrepreneures (54,0%) ont démarré leur activité avec leur propre épargne, 12,1% ont bénéficié de dons ou d'héritage et 23,0% ont réussi à obtenir un capital par le biais de prêts informels. Celles qui ont bénéficié d'un prêt bancaire pour débiter leur activité sont très faibles (1,7%).

Tableau 6 : répartition (en %) des principales sources de financement du capital des UPI dirigées par les femmes

Secteur d'activités	Principale source du capital au démarrage des activités de l'UPI						Total
	Epargne Propre /tontine	Contributions des associés	Prêts bancaires /institution de microfinance	Dons, Héritages	Prêts informels (des amis ou des parents)	Autres	
Secondaire	52,3	0,5	1,5	16,5	22,4	6,7	100,0
Commerce	56,7	0,2	1,7	10,4	23,6	7,3	100,0
Service	44,1	0,4	1,8	11,4	21,4	20,9	100,0
Ensemble	54,0	0,3	1,7	12,1	23,0	8,9	100,0

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD

D'autres difficultés sont également notées dans les entreprises appartenant aux femmes. Il s'agit, entre autres, des contraintes d'ordre économique, technique et managérial.

S'agissant des difficultés d'ordre économique, le manque de clientèle pour l'écoulement de la production constitue la principale contrainte. En effet, 37,8% des entrepreneures informelles l'ont déclaré comme contrainte majeure. Une analyse par secteur d'activités montre que dans tous les secteurs, les UPI sont confrontées aux mêmes difficultés.

Tableau 7 : Difficultés d'ordre économique selon le secteur

Secteur d'activités	Manque de clientèle	Manque de place, de local adapté
Secondaire	36,4	6,2
Commerce	39,6	5,3
Service	31,7	5,6
Ensemble	37,8	5,5

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD

Les difficultés d'ordre technique et légal constituent également un frein dans le processus de développement des entreprises informelles. Les difficultés liées aux

techniques de fabrication (39,2%), au manque de machines et d'équipements (38,1%) et à l'approvisionnement en matières premières (22,8%) et en énergie (6,5%) sont les plus fréquentes au niveau des UPI dirigées par les femmes. Par ailleurs, les difficultés relatives à la réglementation, aux impôts et taxes sont déclarées par 11,3% des UPI.

Tableau 8 : Difficultés d'ordre technique et légal par secteur (%)

Secteur d'activités	Difficultés techniques de fabrication	Manque de machines, d'équipements	Obsolescence des équipements	Problèmes d'énergie	Problème d'approvisionnement en matières premières	Trop de réglementation, d'impôts et de taxes
Secondaire	44,9	35,3	4,4	10,7	23,1	12,4
Commerce	38,4	41,2	5,2	5,0	24,8	11,2
Service	32,2	28,5	3,5	5,3	12,4	9,6
Ensemble	39,2	38,1	4,8	6,5	22,8	11,3

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD

Les unités de production informelles dirigées par des femmes rencontrent parfois des préoccupations relatives à la main-d'œuvre : 22,1% de ces UPI déclarent avoir rencontré des difficultés à trouver du personnel qualifié et 6,2% ont soulevé l'instabilité du personnel comme une contrainte. Ces entrepreneures ont également cité des difficultés d'organisation et de gestion (6,1%) et le manque de compétence en la matière (8,3%).

Tableau 9 : Difficultés liées à la main d'œuvre par secteur (%)

Secteur d'activités	Manque de personnel qualifié	Instabilité du personnel	Difficultés d'organisation, de gestion	Manque de compétence en gestion
Secondaire	20,9	6,8	10,3	9,8
Commerce	23,5	6,2	4,5	7,9
Service	17,9	4,5	6,1	7,6
Ensemble	22,1	6,2	6,1	8,3

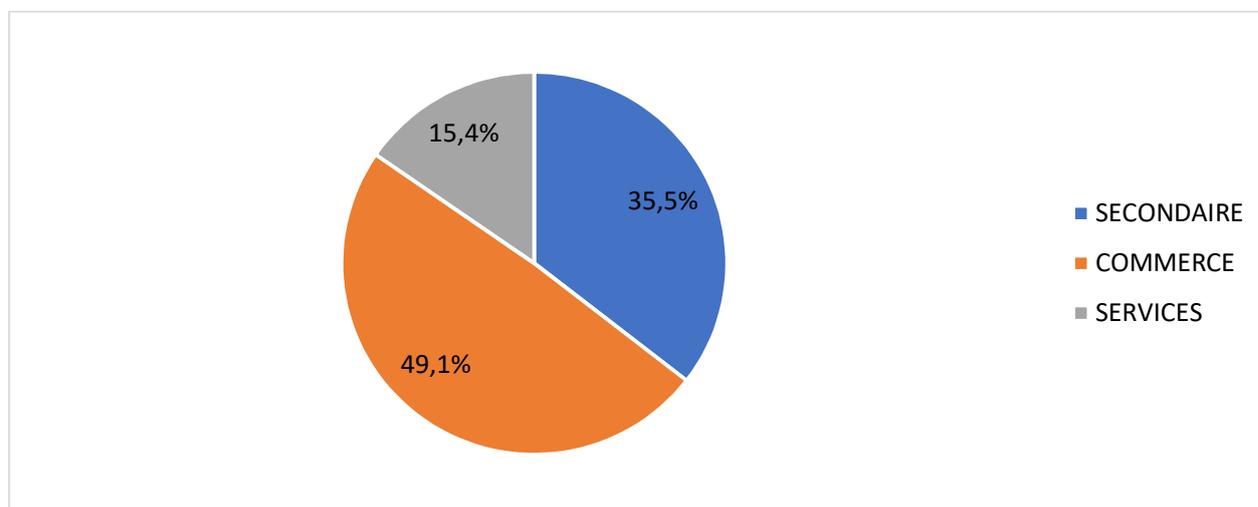
Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, ANSD.

II.2.4 Contribution de l'entreprenariat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur informel non agricole

La richesse créée, dans le secteur informel non agricole, par les UPI dirigées par les femmes est estimée à 1 222,1 milliards de FCFA en 2017. Cette richesse constitue 45,3% de la valeur ajoutée globale de l'informel non agricole. Une analyse selon les secteurs d'activités fait ressortir que près de la moitié de cette richesse (49,1%) est créée par les entreprises qui s'activent dans le commerce. Le deuxième secteur d'activités le plus important en terme de VA est celui du secondaire (35,5%) dont la

principale activité est la fabrication de produits agroalimentaires (23,9%). Ainsi, ces deux secteurs représentent, à eux seuls, 84,6% du montant, soit 1 034,1 milliards de FCFA.

Graphique 13 : Répartition de la VA par secteur (%)



Source : Comptes nationaux 2017, ERI-ESI 2017.

II.3 Contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée dans le secteur agricole au sens large

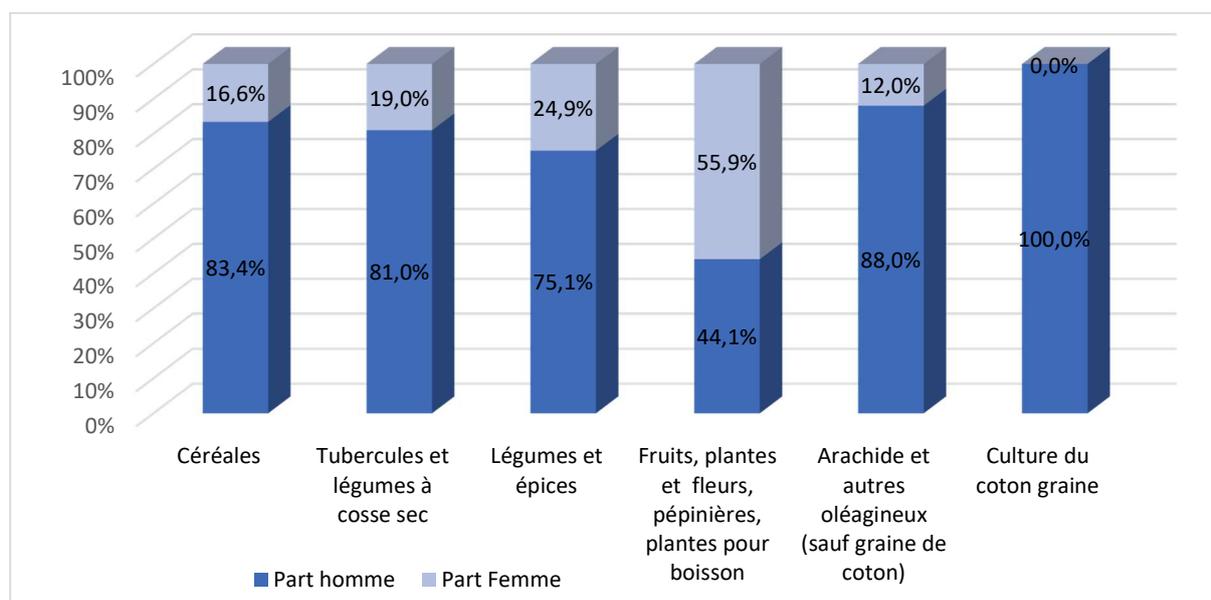
II.3.1 Caractéristiques économiques des promotrices agricoles

Le secteur agricole au Sénégal constitue un maillon important de l'économie. A ce titre, l'Etat du Sénégal, conscient du rôle important que joue ce secteur, a adopté la loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), depuis 2004, qui définit sa vision dans le secteur agricole pour 20 ans. Cette loi fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre de programmes opérationnels des sous-secteurs des productions végétales, animales, halieutiques et forestières, notamment : le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture (2014-2017); le Plan national de Développement de l'Elevage (PNDE) ; la Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSPDA) (2016-2023) et la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable.

- **Activités des femmes dans l’agriculture**

D’après l’Enquête agricole annuelle (EAA) de la DAPSA de 2017, les femmes qui s’activent dans l’agriculture informelle occupent 11 242 parcelles, soit 15,7% du nombre total. Les femmes sont plus représentées dans les cultures de fruits, avec un pourcentage de détention de parcelle de 55,9%. Dans les autres types de culture, une part prépondérante des hommes (88,0%) est notée notamment sur l’arachide et autres cultures oléagineux (sauf graine de coton).

Graphique 14 : Répartition des propriétaires de parcelles par type de culture selon le sexe



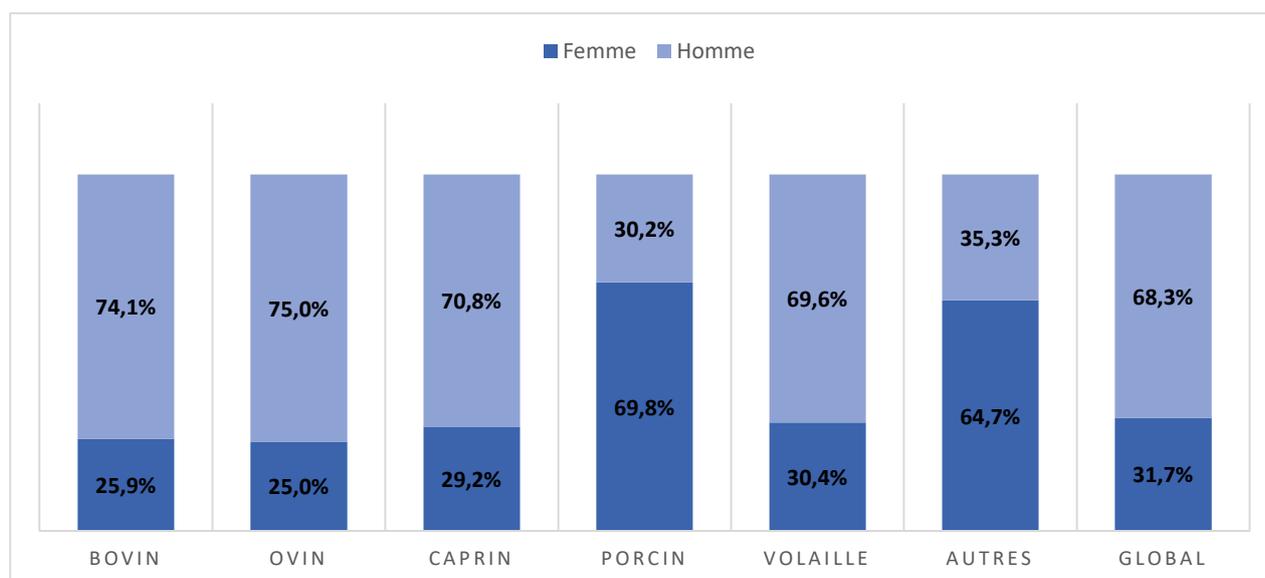
Source : EAA, DAPSA (2017)

- **Activités des femmes dans l’élevage**

L’activité d’élevage et de chasse, pratiquée par une bonne partie de la population sénégalaise, joue un rôle primordial dans la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages. Elle participe également à l’amélioration de leurs revenus et contribue à l’indépendance économique des femmes. Ce secteur, présente un cheptel constitué de 31,7% de propriétaires femmes.

Néanmoins, l’analyse de la répartition du cheptel suivant le sexe du propriétaire montre que la proportion de femmes est relativement importante dans certains types d’élevage comme celui des porcins.

Graphique 15 : Répartition du cheptel par type d'espèces selon le sexe du propriétaire (%)



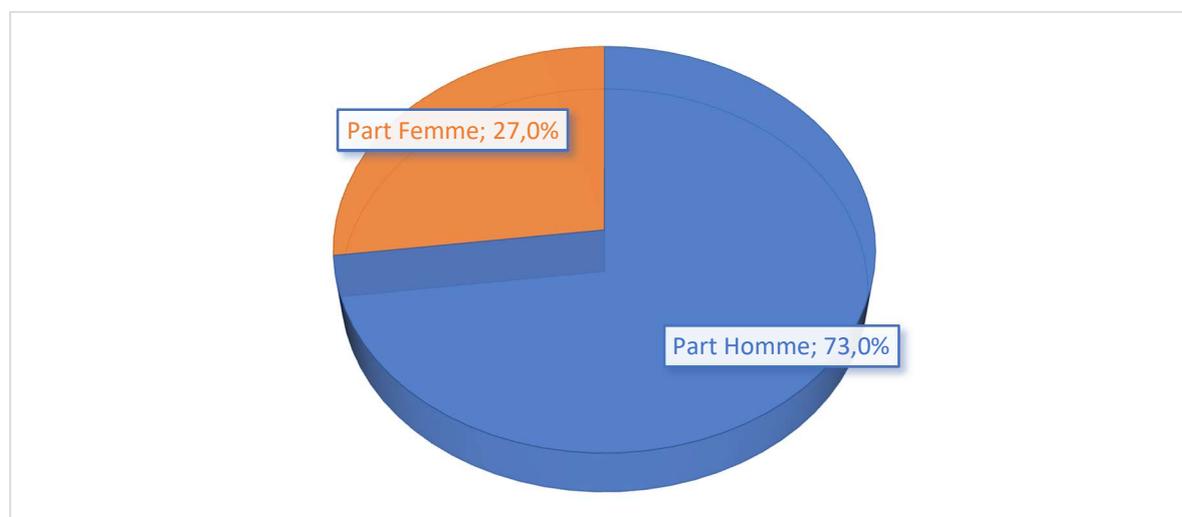
Source : ANSD/RGPHAE 2013, nos calculs

- **Activités des femmes dans la pêche, l'aquaculture et la pisciculture**

Le secteur de la pêche s'inscrit comme un des piliers clé de l'économie nationale capable de soutenir une dynamique de croissance forte et durable. A l'image des autres secteurs de l'Agriculture, cette activité favorise notamment l'entrepreneuriat féminin informel.

Dans le cadre de cette étude, l'accent est mis sur les propriétaires des pirogues artisanales dont 27,0% appartiennent aux femmes.

Graphique 16 : Répartition des propriétaires de pirogues artisanales suivant le sexe (%)



Source : ANSD, CSP (2014)

- **Activités des femmes dans la sylviculture et l'exploitation forestière**

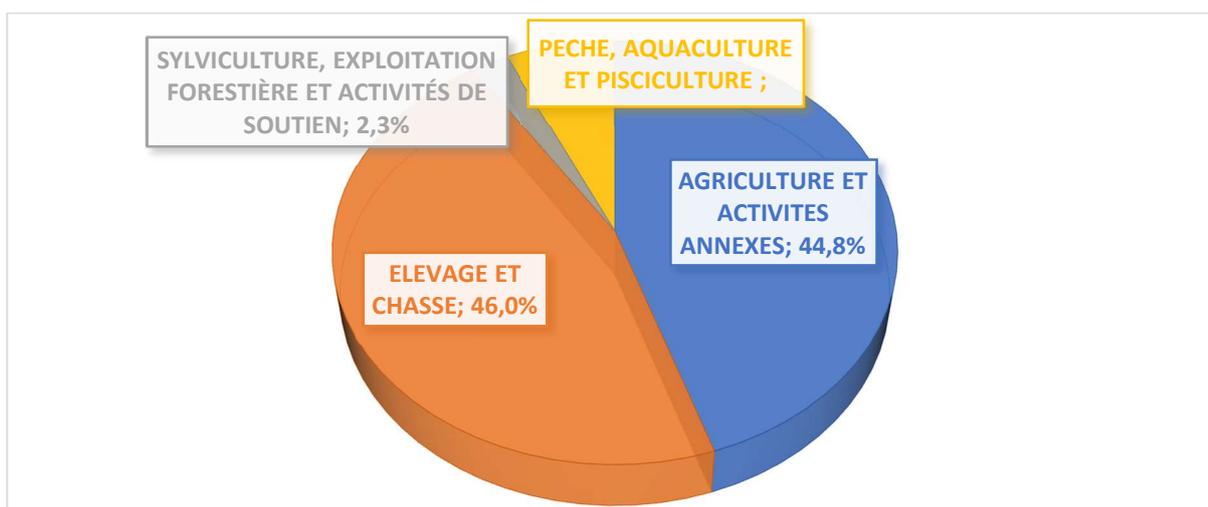
L'analyse des données de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des sols (DEFCCS) montre que les femmes pratiquent principalement les activités de cueillette (gommes naturelles et autres produits de la cueillette et forestiers) durant l'année de référence de l'étude.

III.3.2 Contribution de l'entrepreneuriat féminin à la valeur ajoutée dans le secteur agricole

Les femmes, en milieu rural, dirigent de plus en plus leurs propres entreprises, et pourtant leurs apports socio-économiques et leur potentiel de création d'entreprises demeurent largement non reconnus et inexploités. Elles sont concentrées dans des activités de très petite taille, de faible productivité, de faible rendement et opérant dans l'économie informelle⁴. Dans le secteur agricole informel au sens large, les femmes contribuent à hauteur de 458,4 milliards FCFA en termes de valeur ajoutée, soit 27,3% de la richesse créée dans ce secteur.

En outre, l'étude a montré que 90,8% de la valeur ajoutée apportée par les femmes dans le secteur informel agricole au sens large est concentrée dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Graphique 17 : Part des sous-secteurs dans la VA du secteur primaire informel (%)



Source : ANSD, comptes nationaux 2017, nos calculs

⁴ OIT. 2008. Strategy on promoting women's entrepreneurship development. (Stratégie de l'OIT pour le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes) Conseil d'administration, 301e Session. Genève.

- **Répartition de la valeur ajoutée dans le sous-secteur de l'agriculture**

Le sous-secteur de l'agriculture affiche une contribution de 44,8% dans le secteur informel agricole⁵. En outre, le Tableau 10 ci-après montre que la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins dans ce sous-secteur est tirée par les activités de production de céréales (33,3%) et de légumes et épices (27,2%). Toutefois, 19,1% concerne celle de l'arachide et des autres oléagineux (sauf graine de coton) et 11,3% celle des fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson etc. Cependant, l'étude a souligné une absence quasi totale de l'entrepreneuriat féminin dans la culture du coton.

Tableau 10 : Valeur ajoutée du sous-secteur de l'agriculture et activités annexes

Branches	Valeur ajoutée (en FCFA)	Part (%)
Céréales	68 457 157 950	33,3%
Tubercules et légumes à cosse sec	14 033 294 415	6,8%
Légumes et épices	55 857 497 736	27,2%
Fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson	23 136 818 492	11,3%
Arachide et autres oléagineux	39 186 023 020	19,1%
Autres produits agricoles et services de soutien	4 702 549 702	2,3%
Total	205 373 341 315	100,0%

Source : ANSD/comptes nationaux 2017, DAPSA/EAA 2017, nos calculs

- **Répartition de la valeur ajoutée dans le sous-secteur de l'élevage**

La valeur ajoutée de l'élevage est tirée par celui des bovins, ovins et caprins. En effet, plus de la moitié (56,9%) de la richesse créée par les femmes dans ce sous-secteur est concentrée dans les activités d'élevage de bovins, ovins, caprins. S'agissant des autres types d'élevage, 22,9% de la valeur ajoutée est apportée par les activités « produits de l'élevage d'animaux non classés ailleurs (NCA) » et 20,1% par l'aviculture.

Tableau 11 : Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage et de la chasse

Branches	Valeur ajoutée de l'entrepreneuriat et du leadership féminin (en FCFA)	Part (%)
Bovins, Ovins, Caprins	119 990 783 542	56,9%
Volaille	42 429 825 058	20,1%
Produits de l'élevage d'animaux NCA	48 284 410 065	22,9%
Total Elevage et Chasse	210 705 018 665	100,0%

Source : ANSD/comptes nationaux 2017, nos calculs

⁵ Agriculture au sens large ou encore le primaire composant les sous-secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture.

- **Répartition de la valeur ajoutée dans le sous-secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture**

Les résultats de cette étude ont montré que l'entrepreneuriat féminin informel dans le sous-secteur de la pêche, aquaculture et pisciculture a généré 31,5 milliards de FCFA de richesse. Suivant la branche d'activités, il apparaît une nette prépondérance de la production de poisson avec une valeur ajoutée (VA) de 24,9 milliards de FCFA, soit 78,9%. La production de crustacés et de mollusques, apporte 6,3 milliards de FCFA de VA, soit 19,9% ; les produits de l'aquaculture (y compris la pisciculture) contribuent pour 0,3 milliard de FCFA, soit 0,9% et les autres produits de la pêche et activités annexes pour 0,1 milliard FCFA, soit 0,4%.

Tableau 12 : Valeur ajoutée du sous-secteur de la Pêche, aquaculture et pisciculture

Branches	Valeur ajoutée de l'entrepreneuriat et du leadership féminin (en FCFA)	Part (%)
Poissons sauf d'élevage	24 873 414 120	78,9%
Crustacés et mollusques sauf d'élevage	6 260 234 580	19,9%
Autres produits de la pêche et activités annexes	119 748 780	0,4%
Produits de l'aquaculture (y c pisciculture)	273 209 220	0,9%
Total Pêche, aquaculture et pisciculture	31 526 606 700	100,0

Source : ANSD (comptes nationaux 2017) /nos calculs

- **Répartition de la valeur ajoutée dans le sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière**

L'entrepreneuriat et le leadership féminins informel a généré 10,8 milliards de FCFA de valeur ajoutée dans le sous-secteur « sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien ». Cette richesse est essentiellement créée grâce aux produits de cueillette.

CONCLUSION, LIMITES ET RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE

Cette présente étude avait comme objectif principal de mesurer la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la création de richesse au Sénégal pour l'année de référence 2017. Les sources de données secondaires telles que le Recensement général des Entreprises de 2016, la Banque de Données économiques et financières (BDEF), l'Enquête régionale intégrée sur l'Emploi et le Secteur informel (ERI-ESI, 2017), les bases de données de l'enquête agricole annuelle de la DAPSA, les Comptes satellites de la Pêche et les comptes nationaux de 2017 ont été utilisées pour sa réalisation.

Les résultats ont fait ressortir que dans le secteur moderne, l'entrepreneuriat et le leadership féminins contribuent à hauteur de 1 000,5 milliards de FCFA, soit 24,5% de la valeur ajoutée.

Dans le secteur informel, la richesse générée par les femmes est estimée à 1 680,5 milliards de FCFA (1 222,1 pour le secteur informel non Agricole et 458,4 pour l'Agriculture informelle), soit 33,5% de la valeur ajoutée de l'informel.

De manière globale, la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée est évaluée ainsi à 2 681,0 milliards de FCFA dans l'économie sénégalaise, soit 22,1% du PIB de 2017.

Toutefois, cette étude comporte certaines limites parmi lesquelles :

- la non disponibilité de données directes sur la production des entreprises formelles ne déposant pas d'états financiers ;
- la non mise à jour des informations relatives à l'actionnariat des entreprises de type «personne morale» ;
- la non disponibilité de sources de données probantes sur la participation des femmes dans l'activité sylvicole.

En rapport avec les limites citées, il serait utile d'envisager, dans les prochaines éditions de l'étude, de faire :

-  une enquête spécifique sur les entreprises pour les secteurs formel et informel non agricole afin de mieux cerner la création de richesse des femmes ;
-  une monographie dans le secteur agricole informel, pour chaque sous-secteur, afin d'actualiser les données sur la part des femmes dans la production et

contribuer à combler le gap de prise en compte de l'aspect genre dans les statistiques du secteur primaire.

Au terme de cette analyse et pour améliorer la contribution des femmes dans la création de valeur ajoutée, les recommandations ci-après sont formulées :

- faciliter davantage l'accès aux crédits et aux autres financements pour les femmes ;
- réduire les impôts et taxes dans le secteur formel ;
- promouvoir le développement du marché local et mieux accompagner les exportations pour l'écoulement des produits ;
- favoriser l'accès aux terres pour les cultures agricoles industrielles.